

que l'honorable Walter Scott, premier ministre de la province a fait connaître les vues de son gouvernement sur cette importante question de la vente des liqueurs fortes.

Les voici telles que les exposait *l'Action Sociale* du 25 mars, d'après le *Morning Leader* de Régina :

« Le premier avril prochain, c'est-à-dire dans une semaine, toutes les buvettes de la Saskatchewan devront fermer leurs portes à sept heures du soir.

« Le 1er juillet 1915, toutes les licences de clubs et de «bars» seront abolies, le gouvernement prenant lui-même le contrôle de la vente des liqueurs en gros.

« A la session qui commencera en mai 1915 la Législature sera appelée à approuver les mesures ci-dessus et les suivantes :

« Après que la guerre sera terminée, et la paix conclue, mais pas avant décembre 1916, un vote par referendum sera pris pour décider si l'abolition des « bars » et buvettes sera permanente ou si le système des licences sera rétabli. La majorité décidera.

« Un ministère public sera établi pour veiller à l'observation de la loi, et prendre des procédures dans tous les cas d'infraction lors de ce vote par referendum.

« Le gouvernement ouvrira des dispensaires pour remplacer les établissements de vente de liqueurs en gros, là où il en existe, ces dispensaires devant être administrés par une commission responsable à l'Assemblée Législative. Il ne pourra être établi de ces dispensaires dans les villes et villages où il ne se vend pas présentement de liqueurs, sans que les électeurs municipaux aient donné leur consentement par referendum à l'époque des élections municipales.

« En 1919, ou plus tard, il sera pris un autre vote referendum pour savoir si ces dispensaires du gouvernement devront continuer d'exister ou être abolis. Ce referendum ne sera pris que si 25 pour cent des électeurs qui ont voté aux élections provinciales précédentes le demandent par pétition.»

Et ainsi, la jeune province de la Saskatchewan aura donné à toutes ses sœurs, les autres provinces canadiennes, un bel exemple d'esprit public et le gouvernement Scott aura montré ce que peuvent faire des chefs de parti, quand ils veulent vraiment le bien.

Puisse la Province de Québec qui n'aurait jamais dû se laisser enlever la gloire d'avoir été la première, dans la Confédération, à abolir la buvette, rejoindre, par un élan vigoureux, sa jeune sœur de l'ouest et comprendre de plus en plus que la lutte contre le fléau de l'alcoolisme en est une que toute société qui se respecte se doit d'estimer nécessaire.

AUBERT DU LAC.

F

CA

Ac

Pro

AN

19

11

19

19

19

19

C

aure

Les

les r

Bure

Bure

Agent